FAH-SEB*

CONCEPT D'ACCOMPAGNEMENT EN VILLA

Lieu de vie favorisant l'autonomie, l'autodétermination et l'inclusion sociale

*Fondation Fribourgeoise en faveur des personnes en situation de handicap mental et IMC adultes

Concept Institutionnel d'accompagnement en Villa

Table des matières

1. INTRODUCTION 3
2. INFRASTRUCTURE 3
3. FONDEMENTS ÉTHIQUES, VALEURS ET PRINCIPES 3
4. AUTODÉTERMINATION, AUTONOMIE ET PARTICIPATION 4
5. PUBLIC CONCERNÉ ET CRITÈRES D'ADMISSION 4
 - 5.1 Critères généraux d'admission 4
 - 5.2 Critères de non-accueil 5
 - 5.3 Objectifs généraux et spécifiques de l'accompagnement 5
 - 5.4 Capacités fonctionnelles et autonomie 5
 - 5.5 Capacités sociales, relationnelles et adaptation au collectif 6
 - 5.6 Évolution de la situation et adaptation de la prestation 6
6. PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PAI) 6
7. LES RESSOURCES 7
 - 7.1 L'équipe éducative 7
 - 7.2 Le référent 8
 - 7.3 Le responsable de la Villa 8
 - 7.4 Le responsable de Site 8
 - 7.5 Le responsable socio- éducatif 8
8. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF EN VILLA 8
 - 8.1 Accompagnement du quotidien 8
 - 8.2 Posture professionnelle spécifique 11
 - 8.3 Règles de vie communes 12
 - 8.4 Répartition des tâches 12
 - 8.5 Gestion des conflits 13
9. EVOLUTION DU DISPOSITIF 13

Concept Institutionnel d'accompagnement en Villa

1. Introduction

Ce concept d'accompagnement en Villa s'inscrit en complément du concept de la FAH-SEB, dont il constitue une déclinaison opérationnelle adaptée au contexte spécifique des villas. Il définit le cadre de référence commun aux équipes éducatives intervenant dans ces lieux de vie. À ce titre, il précise les valeurs, les objectifs, les modalités d'intervention, les rôles professionnels ainsi que les principes organisationnels propres à l'accompagnement en Villa, afin de garantir la qualité, la cohérence et la pérennité du dispositif.

Dans ce cadre, les villas s'inscrivent dans une logique de parcours résidentiel évolutif, offrant une réponse adaptée aux besoins, aux ressources et à l'évolution de la situation de chaque personne accompagnée. Cet accueil, pleinement intégré dans la dynamique institutionnelle, constitue un dispositif résidentiel spécifique qui vient compléter l'offre globale, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation, tout en garantissant un accompagnement professionnel sécurisant, individualisé et cohérent.

2. Infrastructure

La Villa Lavande (capacité d'accueil de 6 résidents) et la Villa Linde (capacité d'accueil de 7 résidents), implantées dans des villages distincts et ouvertes sur leur environnement local, offrent un cadre de vie sans prestations hôtelières, contrairement aux structures pavillonnaires. Vivre en Villa permet aux résidents de préserver ou de développer diverses compétences, de renforcer leur pouvoir d'agir et de favoriser une participation sociale et citoyenne.

Les villas comprennent des pièces communes, dont un espace de vie partagé réunissant cuisine, salle à manger et salon, permettant aux résidents de préparer et de prendre leurs repas ensemble et de partager des moments de convivialité. Elles disposent également d'une buanderie, d'une salle de bain, d'une salle de douche et d'un espace dédié à la création ou à l'apprentissage.

Chaque Villa comprend par ailleurs 6 à 7 chambres individualisées, équipées de commodités de base telles qu'un lit adapté et une armoire. Chaque résident a la possibilité de personnaliser sa chambre selon ses envies.

Un bureau destiné au personnel accompagnant est également prévu, aménagé pour les veilles passives. Enfin, chaque Villa bénéficie d'un espace extérieur avec terrasse et jardin.

3. Fondements éthiques, valeurs et principes

L'accompagnement en Villa repose sur une approche centrée sur la personne, conforme aux valeurs institutionnelles de la Fondation et aux principes du *Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH).*

4. Autodétermination, autonomie et participation

Le résident accompagné est reconnu comme sujet de droits, acteur de son projet de vie et partenaire à part entière de l'accompagnement. L'institution favorise la capacité à exprimer ses choix, à prendre des décisions et à en assumer les conséquences, en tenant compte de ses compétences et des ressources de soutien dont la personne peut bénéficier.

L'accompagnement vise le maintien et le développement de l'autonomie, considérée comme un processus évolutif. Il s'appuie sur les ressources du résident et valorise ses compétences fonctionnelles, sociales et relationnelles, en tenant compte de son rythme, de ses besoins et de ses limites. Chaque résident reçoit un accompagnement individualisé, fondé sur son histoire, ses aspirations et son projet de vie.

La vie en Villa favorise la participation active à la gestion du quotidien, au fonctionnement du collectif et aux projets personnels. La responsabilisation est encouragée à travers l'expérimentation et la reconnaissance du rôle de chacun dans le lieu de vie. Cette autonomie s'exerce dans un cadre sécurisant, structurant et bienveillant, garantissant la sécurité physique, psychique et affective des personnes.

5. Public concerné et critères d'admission

5.1 Critères généraux d'admission

L'admission au sein des villas repose sur des critères définis afin de garantir que chaque résident puisse recevoir un accompagnement adapté à ses besoins et à son projet de vie. Ces critères permettent d'assurer un cadre de vie sécurisé, favorisant l'autonomie, la participation active au quotidien et le développement des compétences, tout en maintenant une cohérence avec les objectifs institutionnels.

- Âge minimum : 18 ans ;
- Au bénéfice d'une rentre AI ;
- Déficience intellectuelle légère à modérée ;
- Compétences dans la communication ;
- Volonté de s'impliquer activement dans les tâches du quotidien et de son projet de vie ;
- Autonomie dans les actes de la vie quotidienne (hygiène, tâches d'entretien de base, mobilité, etc.) ;
- Stabilité psychique et émotionnelle suffisantes pour vivre dans un cadre collectif ;
- Mobilité suffisante pour se rendre seul dans les espaces communs, sa chambre, les sanitaires ou les lieux d'activités ;
- Rythme actif ;
- Sommeil régulé.

5.2 Critères de non-accueil

Les critères suivants peuvent être à la base d'un non-accueil :

- une déficience intellectuelle sévère ou demandant un accompagnement trop important ;
- une problématique psychique non stabilisée ;
- manque d'autonomie dans les déplacements et/ou dans la réalisation des tâches du quotidien ;
- un risque de dangerosité pour le résident lui-même ou pour le reste des autres résidents ou le personnel de l'institution.

5.3 Objectifs généraux et spécifiques de l'accompagnement

L'accompagnement en Villa a pour objectif de soutenir une évolution progressive vers davantage d'autonomie et une participation sociale renforcée. Il favorise la compréhension des enjeux, la prise de décisions éclairées et l'appropriation des conséquences de ces choix. Il encourage également l'implication dans la vie locale, culturelle et communautaire, ainsi que l'accès aux ressources de proximité. Enfin, il prend en compte l'ensemble des dimensions de la personne accompagnée : physique, psychique, émotionnelle, relationnelle et existentielle.

5.4 Capacités fonctionnelles et autonomie

L'accueil en Villa repose sur le principe de l'adhésion du résident au projet d'autonomie et sa motivation à s'impliquer activement dans son parcours de vie. La Villa, en tant que dispositif favorisant le développement des compétences, l'autonomie et la participation active, implique une contribution accrue aux responsabilités quotidiennes et constitue un critère central lors de l'évaluation préalable à l'admission.

En ce sens, les résidents doivent avoir la volonté de s'impliquent à travers :

- des tâches quotidiennes (préparation des repas, vaisselle, rangement, entretien léger des espaces communs), de l'entretien et de la gestion de l'habitat (organisation du linge, jardinage, tri et gestion des déchets) ;
- de la participation à la vie collective (planification des activités communes, réunions de groupe, respect des règles de vie commune) ;
- des activités de développement personnel (activités créatives ou éducatives, suivi des routines de santé et d'hygiène, apprentissage de nouvelles compétences pratiques).

Il convient de préciser que les villas peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite (de plain-pied pour la Villa Lavande, et de plain-pied et/ou avec ascenseur pour la Villa Linde).

Il convient de noter que la Villa Lavande n'est pas entièrement équipée pour l'accueil de personnes à mobilité réduite, contrairement à la Villa Linde, qui répond aux exigences de la LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés).

5.5 Capacités sociales, relationnelles et adaptation au collectif

La vie en Villa implique la capacité à vivre en petit collectif, à respecter un cadre commun et à entrer en relation avec les autres résidents et les professionnels. Les personnes accueillies doivent pouvoir participer, avec les soutiens nécessaires, à la vie du groupe et aux échanges du quotidien.

Lorsque cela est nécessaire, des accompagnements spécifiques sont mis en place afin de soutenir le développement des compétences sociales, la communication, notamment à travers le recours à la communication alternative et améliorée (CAA), ainsi que la gestion des émotions et des interactions.

5.6 Évolution de la situation et adaptation de la prestation

L'accueil en Villa s'inscrit dans une dynamique d'évolution et d'adaptation continue. Selon l'évolution de l'état de santé psychique ou physique, de l'autonomie, des capacités cognitives ou des besoins de soutien du résident, il peut être nécessaire de réévaluer la pertinence du maintien en Villa.

Si les besoins d'une personne ne sont plus compatibles avec le cadre, les ressources, la sécurité ou la dotation du dispositif Villa, une réorientation vers un lieu de vie plus adapté doit être envisagé.

Cela peut inclure un retour en milieu pavillonnaire, une réorientation auprès d'une autre institution ou établissement avec des modalités d'accompagnement adaptées aux besoins de la personne.

Cette démarche vise à garantir sa sécurité, son bien-être et la qualité de l'accompagnement.

Toute réorientation s'inscrit dans un processus concerté et progressif, associant la personne accompagnée, ses proches, son représentant légal et les professionnels concernés, afin d'assurer la continuité du parcours de vie dans le respect de sa dignité, de ses besoins et de son projet de vie.

6. Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI)

Le Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI) constitue le cadre de l'accompagnement en Villa. Processus dynamique et évolutif, il est réévalué régulièrement afin de rester adapté aux

besoins, progrès et aspirations de la personne. Ses objectifs se traduisent au quotidien dans le Programme Hebdomadaire Individualisé (PHI), qui planifie activités, apprentissages, temps de participation collective et soutien personnalisé.

Le présent chapitre s'inscrit dans le cadre du concept institutionnel d'accompagnement de la FAH-SEB, chapitre 5 « Projet d'accompagnement individuel », auquel il convient de se référer.

7. Les Ressources

7.1 L'équipe éducative

Le présent chapitre s'inscrit dans le cadre du concept institutionnel d'accompagnement en villa de la FAH-SEB, chapitre 6.3 « L'ensemble du personnel de l'accompagnement : une richesse interdisciplinaire au service de la personne accompagnée », auquel il convient de se référer.

Il en constitue une déclinaison spécifique au contexte des villas et en précise les modalités particulières.

À ce titre, les spécificités de l'accompagnement en Villa sont les suivantes :

- L'équipe éducative est composée d'une équipe pluridisciplinaire qui comprend des collaborateurs issus du domaine du social et de la santé ;
- Elle est encadrée par un responsable de Villa, en substitution de la fonction de responsable de Pavillon ;
- Elle assure également les veilles passives dans le cadre de l'organisation du dispositif.

7.1.1 Les veilles

Durant la nuit, un éducateur est chargé d'assurer une veille passive. Cette veille consiste en une présence constante, non intrusive, visant à garantir la sécurité physique et psychologique des résidents tout en respectant leur intimité et leur besoin de repos.

L'éducateur n'intervient pas de manière systématique, mais reste attentif à l'ambiance générale de la Villa et aux éventuels signes de besoin exprimés ou observés. Il demeure disponible pour toute sollicitation émanant d'un résident, notamment en cas de :

- difficultés émotionnelles ou psychologiques (angoisses, cauchemars, crises d'angoisse) ;
- problèmes de santé (malaise, douleur, accident) ;
- conflits ou tensions internes nécessitant une médiation urgente ;
- situations exceptionnelles mettant en jeu la sécurité des personnes ou des biens.

Les interventions nocturnes, lorsqu'elles sont nécessaires, doivent se faire avec discrétion, bienveillance et dans le respect des protocoles en vigueur, afin de ne pas perturber l'ensemble des résidents.

L'éducateur est également responsable de transmettre, aux équipes en présentiel ou via les outils prévus à cet effet (journal de bord, observation, rapport du matin...), toute information significative survenue au cours de la nuit, afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement éducatif.

7.2 Le référent

Le présent chapitre s'inscrit dans le cadre du concept institutionnel de la FAH-SEB, chapitre 6.4 « Le référent : un repère pour la continuité et la cohérence de l'accompagnement », auquel il convient de se référer.

7.3 Le responsable de la Villa

La fonction de responsable de Villa et celle de responsable de Pavillon sont pratiquement identiques. La seule différence réside dans la terminologie, qui reflète le type de lieu d'activité (Pavillon ou Villa).

En ce sens, le présent chapitre s'inscrit dans le cadre du concept institutionnel de la FAH-SEB, chapitre 6.5 « Le responsable de pavillon : garant de la cohérence et du suivi de l'accompagnement », auquel il convient de se référer.

7.4 Le responsable de Site

Le présent chapitre s'inscrit dans le cadre du concept institutionnel de la FAH-SEB, chapitre 6.6 « Le responsable de site : garant du fonctionnement et de la vision socio-éducative », auquel il convient de se référer.

7.5 Le responsable socio- éducatif

Le présent chapitre s'inscrit dans le cadre du concept institutionnel de la FAH-SEB, chapitre 6.7 « Le responsable socio-éducatif : une ressource transversale au service du cadre institutionnel », auquel il convient de se référer.

8. Modalités d'accompagnement éducatif en Villa

8.1 Accompagnement du quotidien

L'accompagnement éducatif en Villa s'inscrit dans une dynamique collective où les actes ordinaires de la vie quotidienne constituent des supports privilégiés pour l'apprentissage, la responsabilisation et le développement des compétences des résidents. La vie en Villa

ne se limite pas à un simple partage d'espace ; elle repose sur une organisation structurée qui encourage chacun à s'impliquer activement dans la gestion du quotidien, que ce soit à travers la répartition des tâches, la prise de décisions communes ou le respect des règles de vie.

Dans ce cadre, chaque activité du quotidien devient un outil d'apprentissage concret et porteur de sens. Elle permet au résident de mettre en pratique son autonomie, d'expérimenter ses capacités et de progresser dans différents domaines, tout en participant pleinement à la vie collective. Cette implication favorise le développement de compétences essentielles telles que l'autonomie, la communication, la coopération et la prise de responsabilités.

La vie en collectivité constitue un véritable terrain d'apprentissage du vivre-ensemble. Les interactions quotidiennes amènent chacun à composer avec les autres, à gérer les différences et à construire des relations basées sur le respect, l'écoute et l'entraide. Accompagnées par une équipe éducative, ces expériences permettent également de renforcer la participation sociale et l'intégration au sein du groupe.

La Villa se définit comme un espace à la fois éducatif et social, où les expériences du quotidien, soutenues par un accompagnement personnalisé et sécurisant, contribuent au développement global des résidents et à leur accès à une autonomie plus large.

8.1.1 Activités, loisirs et ouverture sur l'environnement

Les activités proposées au sein de la Villa jouent un rôle dans le développement personnel et social des résidents. Elles ne se limitent pas à des moments de distraction ou de loisir, mais sont conçues comme des occasions d'apprentissage, d'expérimentation et de renforcement des compétences. Chaque activité permet aux résidents de mobiliser leurs savoir-faire, d'explorer de nouvelles aptitudes et de se confronter à des situations concrètes qui stimulent leur autonomie et leur confiance en eux.

Sur le plan personnel, ces activités favorisent la découverte de ses propres capacités, la gestion des émotions et le développement de l'estime de soi. Les résidents apprennent à planifier, organiser, prendre des initiatives et mesurer les conséquences de leurs actions, autant d'éléments qui contribuent à leur épanouissement individuel.

Sur le plan social, les activités constituent un cadre privilégié pour l'apprentissage du vivre-ensemble. Elles encouragent la coopération, le partage, la communication et la résolution de conflits dans un contexte sécurisant. Les interactions avec les autres

résidents permettent de développer l'empathie, le respect des différences et la capacité à s'intégrer dans un groupe.

En offrant des activités variées et adaptées, la Villa crée un environnement stimulant où le développement personnel et social se nourrit de l'expérience quotidienne et de la participation active au sein de la collectivité.

8.1.2 Activités de loisirs et de bien-être

Les activités sportives, aquatiques et équestres jouent un rôle dans le maintien du bien-être physique et psychique des résidents. Sur le plan physique, elles permettent de renforcer la condition physique, la coordination, l'équilibre et la motricité, tout en favorisant une meilleure santé générale grâce à la pratique régulière d'exercices adaptés aux capacités de chacun.

Au-delà de l'aspect physique, ces activités ont un impact sur le bien-être émotionnel et mental. Elles offrent un espace de détente et de plaisir, où les résidents peuvent se défouler, se relaxer et évacuer le stress accumulé. La pratique sportive ou aquatique, de même que l'équitation, stimulent la concentration, la confiance en soi et le sentiment de réussite personnelle, renforçant ainsi l'estime de soi et la résilience face aux difficultés.

Ces activités constituent un excellent vecteur de socialisation. Les résidents apprennent à collaborer, à respecter les règles communes, à soutenir les autres et à partager des moments de plaisir et de réussite collective. Les interactions générées favorisent le développement des compétences relationnelles, la coopération et le sentiment d'appartenance à un groupe.

En alliant exercice physique, plaisir et dimension sociale, les activités sportives, aquatiques et équestres contribuent pleinement à l'épanouissement global des résidents, en soutenant leur santé, leur équilibre émotionnel et leur intégration dans la vie collective.

8.1.3 Participation à la vie communautaire

Les résidents sont encouragés à participer aux événements institutionnels et locaux, qu'il s'agisse de manifestations culturelles, de rencontres sportives, de projets communautaires ou de festivités organisées par la Villa, la commune et/ou ses partenaires. Cette participation favorise une ouverture sur le monde extérieur, en permettant aux résidents de découvrir de nouvelles activités, de rencontrer des

personnes extérieures à leur cadre habituel et de s'impliquer dans des initiatives collectives plus larges.

Cette démarche contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance sociale. En s'impliquant dans des événements partagés avec d'autres citoyens, les résidents se sentent intégrés dans un réseau plus vaste et valorisés pour leur contribution. Cela favorise le développement des compétences sociales, telles que la communication, la coopération et l'adaptation à différents contextes et interlocuteurs.

Cette ouverture sur l'environnement extérieur constitue un outil efficace pour prévenir et lutter contre l'isolement. Elle offre aux résidents des occasions régulières de créer des liens, de partager des expériences enrichissantes et de s'inscrire dans la vie sociale de manière active et positive. Ainsi, la participation aux événements institutionnels et locaux devient un vecteur essentiel d'inclusion sociale, de bien-être et d'épanouissement personnel.

8.1.4 Activité de valorisation sociale

La participation à des activités de valorisation sociale constitue un levier pour le développement personnel et l'insertion sociale des résidents. Ces activités, inspirées de situations professionnelles ou civiques, offrent des expériences concrètes permettant de mobiliser des compétences transférables dans la vie quotidienne. Elles s'inscrivent dans une logique de participation active à la société, où chaque résident peut contribuer de manière significative et être reconnu pour ses actions.

La participation à ces activités encourage la citoyenneté, en sensibilisant les résidents aux règles et valeurs de la collectivité, et en les impliquant dans des projets qui dépassent leur cadre immédiat. L'objectif principal reste de permettre à chaque personne de jouer un rôle social reconnu et valorisé, en lui offrant des occasions concrètes de contribuer, d'apprendre et de s'affirmer au sein de la société.

8.2 Posture professionnelle spécifique

Le fonctionnement des Villas repose sur une posture professionnelle centrée sur le respect de l'autonomie et du projet de vie des résidents. Cette posture se traduit par :

- le soutien en offrant une aide adaptée sans réaliser à la place de la personne ce qu'elle est capable de faire ;
- l'accompagnement en orientant et encouragent les résidents, sans prendre les décisions à leur place ni en les imposant ;

- la proposition en offrant des choix et des opportunités, permettant aux résidents de s'approprier leur parcours et de faire des choix éclairés.

8.3 Règles de vie communes

Des règles de vie sont définies en concertation avec les résidents afin d'instaurer un cadre clair, sécurisant et respectueux pour toutes et tous. Cette démarche participative permet à chacun de comprendre le sens des règles, de se les approprier et de s'y engager plus facilement. En impliquant les résidents dans leur élaboration, on favorise également le dialogue, la responsabilisation et le sentiment d'appartenance au groupe.

Ces règles concernent notamment l'utilisation des espaces communs, qui doivent rester accessibles, propres et agréables pour l'ensemble des occupants. Elles encadrent également le respect des horaires, qu'il s'agisse des temps de repos, des repas ou des activités collectives, afin de garantir un équilibre entre vie individuelle et vie en groupe. Enfin, elles régulent les aspects liés à la cohabitation, comme le respect de l'intimité, la gestion du bruit ou encore la résolution des conflits.

Ainsi, ces repères partagés constituent un socle essentiel pour assurer une vie collective harmonieuse, prévenir les tensions et favoriser un climat serein propice au bien-être de chacun.

8.4 Répartition des tâches

Les tâches domestiques sont réparties de manière équitable entre les résidents, dans une logique de participation collective et de justice. Cette organisation prend en compte les capacités, les rythmes et les éventuelles difficultés de chacun, afin de proposer une répartition adaptée et accessible. Il ne s'agit pas seulement de répartir des obligations, mais de permettre à chaque résident de s'impliquer à son niveau, en valorisant ses compétences et en développant progressivement son autonomie.

Les différentes tâches, telles que l'entretien des espaces communs, la préparation des repas, la gestion du linge ou encore le rangement, sont définies de manière claire et peuvent faire l'objet d'un planning partagé. Ce cadre structurant permet à chacun de se repérer dans ses responsabilités et de comprendre l'importance de sa contribution au bon fonctionnement de la vie collective.

Cette implication active favorise la responsabilisation individuelle, en amenant les résidents à prendre conscience des conséquences de leurs actions sur le groupe. Elle permet également de renforcer la reconnaissance mutuelle : chaque tâche accomplie

participe au bien-être collectif et donne du sens à l'engagement de chacun. Ainsi, au-delà de l'aspect pratique, la répartition des tâches domestiques devient un véritable levier éducatif, soutenant l'apprentissage du vivre-ensemble, la coopération et le respect du travail d'autrui.

8.5 Gestion des conflits

Les situations de tension ou de conflit sont abordées dans une logique éducative, considérées comme des opportunités d'apprentissage plutôt que comme de simples difficultés à résoudre. L'objectif est d'accompagner les résidents dans la compréhension de ce qu'ils vivent et dans l'identification des mécanismes à l'origine des désaccords, afin de prévenir leur répétition.

L'équipe éducative joue un rôle de médiation en offrant un cadre sécurisant où chacun peut exprimer librement ses ressentis, ses besoins et son point de vue, dans le respect de l'autre. Cet accompagnement vise à aider les résidents à mettre des mots sur leurs émotions, à écouter celles des autres et à développer une communication plus apaisée et constructive. Des temps d'échange individuels ou collectifs peuvent être proposés afin de favoriser le dialogue et la prise de recul.

Les résidents sont encouragés à participer activement à la recherche de solutions. Cette démarche les implique dans la résolution des conflits et les amène à réfléchir aux compromis possibles, aux règles à ajuster ou aux comportements à adopter pour améliorer la situation. Ils et elles développent ainsi progressivement des compétences relationnelles essentielles, telles que l'empathie, l'écoute, l'affirmation de soi et la gestion des émotions.

En adoptant cette approche éducative, les conflits deviennent des leviers de progression personnelle et collective, contribuant à instaurer un climat de respect, de compréhension mutuelle et de coopération au sein de la vie en Villa.

9. Evolution du dispositif

Le dispositif Villa fait l'objet d'une évaluation régulière, portant à la fois sur le plan individuel et collectif, afin de garantir un accompagnement de qualité et adapté aux besoins de chaque résident. Sur le plan individuel, cette évaluation permet de suivre les progrès de chacun résident dans différents domaines, tels que l'autonomie, les compétences relationnelles, la participation aux activités et l'intégration sociale. Elle permet également d'identifier les difficultés rencontrées et d'ajuster les interventions éducatives, sociales ou thérapeutiques en conséquence.

Concept Institutionnel d'accompagnement en Villa

Au niveau collectif, l'évaluation examine le fonctionnement global de la Villa, en prenant en compte la dynamique de groupe, la qualité des interactions entre les résidents et l'efficacité des dispositifs mis en place pour favoriser le vivre-ensemble. Elle permet de vérifier si le cadre de vie, les règles de cohabitation, l'organisation des espaces communs et la répartition des tâches répondent de manière adéquate aux besoins et aux attentes des résidents.

Cette démarche d'évaluation s'appuie sur différents outils et méthodes, tels que l'observation quotidienne, les bilans périodiques, les entretiens individuels et collectifs, ainsi que les retours des collaborateurs et des partenaires externes. Les résultats obtenus servent à ajuster les pratiques, à enrichir les projets éducatifs et à renforcer la cohérence et la qualité de l'accompagnement.

L'évaluation régulière du dispositif Villa constitue un indicateur pour améliorer continuellement le cadre de vie, soutenir le développement des résidents et assurer un accompagnement adapté, sécurisant et favorisant l'épanouissement individuel et collectif.

Nadine Willa	**Kerstin Scherwey**	**Cédric Leitenberg**	**Sophie Nicolet**
Directrice	*Responsable de Site du Linde*	*Responsable de Site la Colombière*	*Responsable socio-éducative*